

À l'attention des habitants des communes de la Communauté de communes Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux

La collecte des biodéchets est assurée, en porte à porte, par SUEZ ENVIRONNEMENT sur tout le territoire de la Communauté de communes.

Comme indiqué dans le guide du tri 2023, ces bacs et sacs poubelles ne sont pas destinés à recevoir les déchets végétaux des jardins (tonte de jardin, branchages...). Ces derniers doivent être, au maximum, valorisés dans les jardins (sous forme de compost, de paillage ou de mulching par exemple). Vous pouvez également les déposer en déchèterie.

De ce fait, à partir du 1^{er} octobre 2023, tous les bacs biodéchets qui présenteront des déchets végétaux ne seront plus collectés par SUEZ ENVIRONNEMENT.

En cas de non-conformité, l'autocollant rouge ci-dessous sera apposé sur le bac :



Merci pour votre compréhension.

BIODÉCHETS



Restes alimentaires (viande, poisson, pain), épluchures, fruits, légumes, fleurs fanées, coquilles d'oeufs, os, coquillages, croûtes de fromages, marc de café, cendres froides, sciures propres, sachets de thé, petites quantités de cartons ou d'essuie-tout sans encre.



ATTENTION :

Ce bac n'est pas destiné à recevoir les déchets végétaux du jardin. Ceux-ci doivent être déposés en déchetterie ou mieux, valorisés dans votre jardin (compost, paillage, mulching...).